

AIDES FINANCIÈRES FACULTATIVES COMMUNALES

Des demandes d'aides financières peuvent être étudiées par le Centre Communal d'Action Sociale d'Héric. Le règlement des aides facultatives du CCAS, validé en date du 26 janvier 2023, précise le cadre.

[Lien vers téléchargement du règlement](#)

Aide alimentaire



Les conditions pour en bénéficier :

- Résider sur Héric depuis plus de trois mois
- Prendre RDV auprès du CCAS qui étudiera votre dossier en se basant sur l'ensemble des ressources et des charges du foyer ainsi que la composition familiale

En partenariat avec la Banque Alimentaire, un colis peut être délivré une fois par mois.

Le CCAS d'Héric n'a pas fixé de barème de ressource pour l'obtention de l'aide alimentaire, cependant, cette dernière s'adresse prioritairement aux héricois en difficulté.



NOUVEAU !



UNE ÉPICERIE ITINÉRANTE À VOTRE DISPOSITION

Un camion magasin effectue désormais la distribution dans 5 communes : **Héric, Herbignac, Saint-Joachim, Blain et Notre-Dame-des-Landes**

- À Notre-Dame-des-Landes,
distribution le mardi de 9h30 à 12h30
Salle cassiope -Rue Jules Verne

- À Héric, distribution le mardi de 13h à 18H,
devant la salle municipale, Rue Saint Pierre

Inscription possible sur place
Ouvert à tous même hors commune

+ d'infos

Restaurants du Cœur de la Loire Atlantique
5, rue de la Garde, B.P 13528
44335 Nantes Cedex 3
02.28.23.51.51
<https://www.restosducoeur44.org/>

Depuis le mois de septembre 2021 l'épicerie itinérante des restos du coeur s'arrête à Héric le mardi après-midi de 14h à 17h dans la salle municipale rue St Pierre.

Aide au carburant



Qu'est-ce que c'est ?

Cette aide revêt la forme de remise de bons carburant

Comment en bénéficier ?

Prendre RDV auprès du CCAS

Aides financières



Vous avez des difficultés financières ?

Le CCAS de Héric peut vous octroyer une aide financière.

Les conditions :

- Résider sur Héric depuis plus de trois mois
- Prendre RDV auprès du CCAS qui étudiera votre dossier en se basant sur l'ensemble des ressources et des charges du foyer ainsi que la composition familiale

Le CCAS de Héric n'a pas fixé de barème de ressource pour l'obtention d'aides financières, cependant, elles s'adressent prioritairement aux héricois en difficulté.

Soutien aide à la culture (cinéma)



Qu'est-ce que c'est ?

En partenariat avec le Gen'éric, vous pouvez obtenir des tickets de cinéma pour 1€. Cela a pour objectif de faciliter l'accès à la culture des administrés de la commune (à partir de 3 ans).

[Lien vers le site du cinéma Le Gen'éric](#) ↗

Comment en bénéficier ?

Prendre RDV auprès du CCAS et se munir de son attestation CAF ou MSA et du livret de famille.

(réservé aux familles ayant un quotient familial inférieur à 600€ ou copie du dernier Avis d'imposition sur les revenus pour les personnes sans Attestation CAF/MSA et étant domiciliées sur la commune depuis plus de 3 mois)

Nouveau ! Soutien aide aux loisirs



Qu'est-ce que c'est ?

Le CCAS peut prendre en charge partiellement les frais d'adhésion à la ludothèque 1,2,3 Soleil

[Lien vers le site de la ludothèque](#) ↗

Comment en bénéficier ?

Prendre RDV auprès du CCAS et se munir de son attestation CAF ou MSA et du livret de famille.

(réservé aux familles ayant un quotient familial inférieur à 600€ ou copie du dernier Avis d'imposition sur les revenus pour les personnes sans Attestation CAF/MSA et étant domiciliées sur la commune depuis plus de 3 mois). Une seule aide par ménage et par année civile accordée.

Nouveau ! Soutien à la pratique sportive et artistique



Qu'est-ce que c'est ?

Afin de faciliter l'accès à la pratique sportive et artistique des enfants de 6 à 15 ans vous pouvez obtenir une aide financière auprès du CCAS.

Comment en bénéficier ?

Prendre RDV auprès du CCAS et se munir de son attestation CAF ou MSA et du livret de famille.

(réservé aux familles ayant un quotient familial inférieur à 600€ et étant domiciliées sur la commune depuis plus de 3 mois). Une seule aide par enfant et par année civile est accordée.

En complément, l'Etat propose l'aide Pass'Sport sous certaines conditions :

[Pratique sportive -Le Pass'Sport renouvelé pour la saison 2023-2024 | Service-public.fr](#) ↗

Soutien au départ en classe découverte



Qu'est-ce que c'est ?

Afin de permettre aux enfants héricois scolarisés dans les établissements scolaires héricois (écoles primaires et collèges) de partir en classe découverte, le CCAS peut attribuer une aide financière.

Comment en bénéficier ?

Prendre RDV auprès du CCAS et se munir de son attestation CAF ou MSA et du livret de famille.

(réservé aux familles ayant un quotient familial inférieur à 800€ et aux enfants scolarisés dans les écoles héricoises). Une seule aide par enfant et par année civile est accordée.

Soutien au départ en mini-camps et séjours



Vos enfants (de 6 à 17 ans) participent à un séjour organisé par le centre de loisirs YAKAJOUER ou LAS OS?

Le CCAS subventionne les départs en mini-camps et séjours pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 800€. Les tarifs des associations YAKAJOUER et LASOS sont modulés selon votre quotient.

[Téléchargement plaquette LAS OS été 2023](#)



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00